



|                   |   |
|-------------------|---|
| Numéro de l'acte  | Accusé de réception en préfecture<br>062-216210462-20240415-2024-76-DGSMM-DE<br>Date de télétransmission : 18/04/2024<br>Date de réception en préfecture : 18/04/2024 |
| Nature de l'acte  | DGSMM<br>Délibération   |
| Matière de l'acte | 7.5   |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

### QUESTION N°2024-76

**FINANCES : ETOILE SPORTIVE ARQUOISE FOOTBALL - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**RAPPORTEUR :**

Stéphane FINARD  
Adjoint au Maire, Sport

La Ville d'Arques alloue, chaque année, une subvention de fonctionnement à l'Association ETOILE SPORTIVE ARQUOISE FOOTBALL afin de lui permettre de remplir les missions suivantes :

- Organisation des tournois débutants, catégories jeunes et seniors.
- Fonctionnement de l'association : organisation de match (déplacement entraînement, etc...)
- Promotion de l'activité football auprès des jeunes de la commune et des communes voisines.

Aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, une collectivité territoriale ou un établissement public local qui attribue à un organisme de droit privé une subvention d'un montant annuel dépassant un seuil fixé par décret, doit conclure avec cet organisme une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de cette subvention.

Le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 a fixé ce seuil à 23 000 €. Le Conseil Municipal ayant décidé, lors du vote du budget primitif 2024, l'attribution d'une subvention s'élevant à 35 000 € en faveur d'Etoile Sportive Arquoise Football, il conviendrait de conclure une convention avec cette Association.

Messieurs Stéphane FINARD, Johnny WALLART et Thierry MERCIER, membres du conseil d'administration, se sont retirés au moment du vote et n'ont participé ni au débat ni au vote de cette question.

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de cette convention, jointe en annexe,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

|                      |    |
|----------------------|----|
| - Votes favorables   | 22 |
| - Votes défavorables | 0  |
| - Abstentions        | 0  |

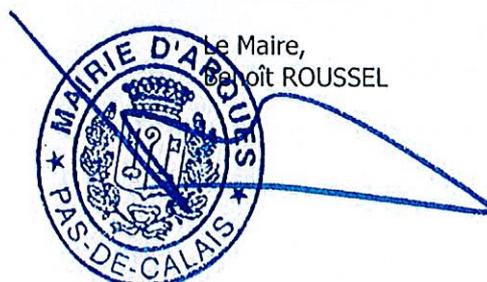
Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 18 AVR. 2024 et publication ou  
notification le 18 AVR. 2024

Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES  
Le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,  
Francis PRED'HOMME



Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

**Affiché le 17 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.**

**Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.**